



Direction Régionale de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion
Sociale Nord-Pas-de-Calais
Picardie

Service Politique de la Ville

Affaire suivie par :

Kag SANOUSSI

Tél : 03 20 14 42 42

Courriel : drjscs-npdcv-ville-integration@drjscs.gouv.fr



APPEL A PROJETS - Année 2016

Programme régional «Politique de la Ville»

Cet appel à projets pour la première année s'adresse à l'ensemble des partenaires de la région Nord-Pas-de-Calais Picardie.

La Politique de la Ville est conçue pour assurer un meilleur développement social et économique des territoires au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires. Elle ne se substitue pas au droit commun, mais vient renforcer son action à l'échelle des quartiers de la géographie prioritaire.

Les projets qui seront financés dans le cadre de cet appel à projets doivent avoir un rayonnement **régional** ou **concerner au moins deux départements**, ou **peuvent être innovants et/ou expérimentaux** et **concerner les publics et/ou les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.**

Les projets doivent être précis dans les objectifs poursuivis, les publics bénéficiaires, prévoir des modalités de suivi et d'évaluation, et au besoin seront accompagnés par la DRJSCS.

La date limite de retour est le 31 mars 2016, hormis pour « les Pratiques Langagières » dont la date de retour est le 30 avril 2016.

Les grandes thématiques de l'appel à projets 2016 sont :

A- CITOYENNETE ET EGALITE REPUBLICAINE

1 - Egalité républicaine

- Egalité républicaine, accès aux droits et lutte contre les discriminations
- Sport et Citoyenneté
- Inégalités sociales de santé
- Engagement des jeunes

2 - Pratiques langagières

B- EDUCATION ET REUSSITE

- 1- Classes Prépa
- 2- Education aux valeurs de la République, à la laïcité et à l'égalité femme-homme

C- EMPLOI

- Accès à l'emploi et le parrainage
- Passerelle Familles, Education, Entreprises

D- COHESION SOCIALE

- Diversité culturelle et mémoire de l'immigration :
- Lien social et mobilisation des habitants

E- PARCOURS DE MOBILITE DES JEUNES

- Culture / Sport / Réussite éducative
- Parcours des jeunes bénéficiaires du dispositif « école ouverte » vers les portes du temps
- Actions en faveur des familles

A - CITOYENNETE ET EGALITE REPUBLICAINE

Deux grands axes sont à distinguer :

- L'égalité républicaine
- Les pratiques langagières

1 : EGALITE REPUBLICAINE

I- **Egalité républicaine, accès aux droits et lutte contre les discriminations :**

Les discriminations constituent une rupture dans la pratique de l'Egalité républicaine et contribuent ainsi à fragiliser le pacte de cohésion sociale dont a besoin la Nation. Plurielles et multiformes, elles touchent aux valeurs de la République et exigent pour ce faire, des actions individuelles et collectives pour les prévenir et à défaut, les combattre.

Objectifs :

- Améliorer la compréhension des discriminations, prévenir et lutter contre les pratiques discriminatoires.
- Accompagner les personnes victimes de discriminations, notamment dans l'accès et le recours à leurs droits.

Contenu :

Agir auprès des acteurs publics et privés, favoriser la mobilisation des habitants quand elle contribue au maintien du lien social, et diffuser les bonnes pratiques en la matière (qualification, formation).

Contribuer au développement d'actions de lutte contre les discriminations et pour l'accès aux droits des populations étrangères ou immigrées, et des publics des quartiers. Ces actions, conduites pour une partie d'entre elles sur l'ensemble du territoire régional en partenariat avec les différents acteurs, doivent prendre toute leur ampleur dans les stratégies locales au bénéfice des habitants des quartiers.

II- **Sport et Citoyenneté**

Les Comités Interministériels à l'égalité et citoyenneté (CIEC) du 6 mars et du 26 octobre 2015 ont mis en exergue, dans le cadre du programme « citoyens du sport », l'importance de l'accès des jeunes qui en sont éloignés à la pratique du sport. Celle-ci est ainsi posée comme une démarche citoyenne pouvant favoriser la mixité sociale et de genre. Parallèlement et en complément, la circulaire du 25 mars 2015 du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, relative à l'intégration des enjeux et de la place du sport au sein des contrats de ville restitue le sport comme un levier important de cohésion sociale.

Objectif :

Travailler à développer une offre d'activité sportive visant à renforcer les parcours d'insertion et d'intégration sociale, le vivre ensemble, le respect mutuel et la lutte contre les discriminations, l'ouverture et la mobilité des jeunes, la santé et le bien être. Les projets doivent permettre de faire vivre les valeurs de la République et intégrer les principes de Laïcité.

Contenu :

En s'appuyant sur la mobilisation des partenaires des territoires en Politique ville, développer des actions innovantes visant à favoriser l'accès du plus grand nombre aux pratiques sportives encadrées et notamment des jeunes, des femmes et des personnes en situation de handicap.

III- **Les inégalités sociales de santé**

L'Agence Régionale de Santé (ARS) a identifié les différents enjeux de santé publique dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Dans le même temps, le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) et précédemment l'Acse (Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'égalité des chances), le CNLE

(Conseil National de Lutte contre les Exclusions) et le CNV (Conseil National des Villes) ont mis en avant à travers leurs différentes publications, la manière dont le champ des inégalités et discriminations multifactorielles croise le champ de la santé et des inégalités sociales de santé. Ce faisant, il convient d’y apporter des réponses adaptées.

Objectif :

Créer les conditions de l’appropriation de ces thématiques nouvelles en donnant un certain nombre d’illustrations concrètes des liens entre santé, inégalités sociales de santé et de discriminations.

Contenu :

Permettre aux acteurs locaux, institutionnels, élus et associations engagés dans les politiques de développement social visant à réduire les inégalités sociales de santé, de renforcer ou de mieux faire valoir l’intersectorialité et les articulations de leur action (Politique de la Ville, atelier santé ville....) en prenant en compte la parole des habitants en matière de discriminations (logement, éducation, emploi, progression dans la carrière professionnelle, accès aux droits etc.), toutes susceptibles d’affecter leur santé.

IV- Engagement des jeunes

La promotion de l’engagement des jeunes peut permettre le développement des volontaires dans l’optique de favoriser un mieux vivre ensemble.

Objectif :

Promouvoir et valoriser l’engagement, en particulier le service civique, comme passerelle sociale et tremplin professionnel.

Contenu :

Enquêtes et ateliers d’échanges auprès des publics des quartiers, en mobilisant les jeunes ayant bénéficié ou bénéficiant d’un service civique.
Accompagnement des acteurs pour promouvoir l’engagement des jeunes (information, sensibilisation, formation).

2 : LES PRATIQUES LANGAGIERES (Date de retour : 30 avril 2016)

Ce dispositif vise à accompagner les démarches qui valorisent les pratiques langagières liées au rapport à la ville, à l’histoire du quartier, à la trajectoire des habitants. En 2016, le thème prioritaire qui est retenu porte sur l’approche des valeurs de la République française et la Laïcité.

Les langues sont porteuses d’histoires, elles sont parties intégrantes du parcours de vie. Les pratiques langagières sous-tendent divers univers sociaux et culturels, des expériences humaines toujours en mouvement.

A partir du thème prioritaire, c’est précisément la diversité, la complexité et le croisement de ces univers/registres langagiers qu’il s’agit d’explorer, de valoriser.

Objectif :

Il s’agit, en prenant en compte la variété de ces univers langagiers,

- D’aborder les personnes comme possédant un savoir construit par l’expérience et de valoriser leur créativité langagière.
- D’interroger les conditions de productions langagières des participants : quelles rencontres, quels enrichissements ?
- De favoriser l’expression sur les relations sociales vécues qui ont permis de développer des compétences langagières ou au contraire les ont entravées.

Contenu :

Les projets Pratiques Langagières s’adressent à tous les publics (jeunes, adultes, hommes, femmes ...).

Ils peuvent concerner des groupes ou organisations collectives dans leurs multiples productions langagières :

- 1) pratique, connaissance, transmission du français et des langues autres que le français : langues régionales (métropole et outre-mer), langues de l'immigration... ;
- 2) parcours ou « histoire linguistique » de chacun/e,
- 3) réflexion sur les notions de « langue étrangère » - « langue première/maternelle » - « langue seconde » : une langue « étrangère » pour soi est langue « première » pour un autre...
- 4) pratiques de l'oral et de l'écrit dans diverses langues, divers alphabets, diverses situations, divers registres et les contacts / mélanges qui en résultent ;
- 5) jargons, codes et reconnaissance mutuelle des membres de groupes générationnels, partageant des valeurs ou des goûts communs etc.
- 6) positionnement de chacun/e vis-à-vis de la diversité des langues et des registres, règles sociales plus ou moins tacites pour les pratiques langagières : ce qu'il est « bon » de dire, ce qui « ne se dit pas », la différence entre hommes et femmes, entre adultes et enfants de ce point de vue etc.

B - EDUCATION ET REUSSITE

Deux axes structurent cette thématique :

- Les classes prépa
- L'éducation aux valeurs de la République, à la Laïcité et à l'Égalité femme-homme.

1- Classes Prépa

Il s'agit de proposer une offre d'activités linguistiques préparant les habitants des quartiers prioritaires (hors primo arrivants déjà pris en charge dans le Contrat d'Accueil et d'Intégration CAF) à passer le DILF - Diplôme Initial de Langue Française - auprès d'un organisme de formation reconnu et professionnel.

Cet appel à projets concerne des actions Classes prépa expérimentales (nouveaux territoires ou nouveaux publics).

Objectifs :

Le dispositif des Classes Prépa a pour objectif de favoriser l'autonomie des adultes et en particulier des parents, en qualifiant le niveau de compétence linguistique en français des hommes et des femmes immigrés non francophones et/ou n'ayant pas reçu dans leur pays d'origine un enseignement en langue française écrite ou orale. La mobilisation des partenaires, associations et organismes de formation, autour de ce projet commun doit permettre de développer des actions innovantes pour faciliter l'accès de ces adultes au dispositif Classes Prépa afin de les préparer dans les meilleures conditions possibles à l'obtention du DILF.

Contenu :

Le parcours de formation vers le DILF proposé par les Classes Prépa est de 170 heures par personne, à raison de six heures minimum par semaine.

Les groupes sont constitués de 15 personnes maximum et sont ouverts aux femmes et aux hommes.

Le programme de formation linguistique doit permettre d'aborder en priorité et de façon majoritaire, des sujets liés à la vie quotidienne et à l'accès aux droits (santé, école, services publics).

Chaque adulte formé dans le cadre d'une Classe Prépa verra son parcours sanctionné par le passage du DILF, diplôme dont la remise donnera lieu à une manifestation particulière.

2- Education aux valeurs de la République, à la laïcité et à l'égalité femme-homme

La DRJSCS contribue à favoriser la prise en compte des valeurs de la République, dont l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en matière d'orientation scolaire, ainsi qu'à la prévention des préjugés sexistes et des violences faites aux femmes.

Elle entend soutenir des projets innovants qui permettent d'inscrire durablement dans les pratiques les valeurs de la République et favoriser ainsi un mieux vivre ensemble.

Quant à la Laïcité, au cœur de ce qui fonde l'égalité entre les citoyennes et les citoyens, la DRJSCS soutient les démarches portées par les acteurs qui tiennent compte de l'interpénétration de trois plans complémentaires, à savoir le juridique (la connaissance des dispositions régissant le cadre laïc), le sociologique (la connaissance des publics et des environnements de travail) et le décisionnel (la réponse adéquate en fonction des paramètres juridiques et sociologiques).

Objectifs :

Favoriser une approche globale, porteuse d'une vision partagée : la réussite de tous et toutes, jeunes, adolescents ou adultes.

Vulgariser le bien fondé du principe de Laïcité, comme un bien commun pour tous.

Contenu :

Les projets soutenus devront confronter les représentations, les comportements, les pratiques de chacun pour mettre la Laïcité et l'Égalité au cœur de la transmission des valeurs républicaines.

C- EMPLOI

- L'ACCES A L'EMPLOI, LE PARRAINAGE

Ce dispositif vise tout particulièrement le public jeune de moins de 26 ans rencontrant des difficultés d'insertion, et en particulier les jeunes les moins qualifiés issus des quartiers de la géographie prioritaire de la Politique de la Ville.

Objectifs :

Faciliter l'accès ou le maintien dans l'emploi de personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle en raison de leur origine, de leur lieu d'habitation, de leur handicap, de leur niveau de formation ou de leur milieu social, en les faisant accompagner par des bénévoles (parrains et marraines) disposant **d'un réseau professionnel actif**.

Contenu :

L'action de parrainage est décomposée en deux périodes :

- Une phase en amont de l'entrée dans l'emploi ou de l'activité (coaching, prospection, mise en relation) : «parrainage vers l'emploi»
- Une phase en aval pour sécuriser le parcours professionnel du bénéficiaire en facilitant le maintien de la personne parrainée dans l'emploi ou dans l'activité (suivi de la situation, relais auprès de la structure ou entreprise accueillante etc.) : «parrainage dans l'emploi».

- Action interdépartementale Passerelle Familles, Education, Entreprises

Depuis quelques années, une expérimentation est lancée afin de favoriser l'accès des jeunes au monde de l'entreprise, en associant les familles en tant que moteur dans l'insertion sociale et professionnelle. L'ambition est de poursuivre cette démarche et de l'amplifier notamment sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Objectifs :

Permettre l'autonomie des publics issus des quartiers et leur accès au monde de l'entreprise.

Contenu :

Les actions retenues peuvent s'adresser à un public en situation de handicap. La priorité sera accordée aux personnes les plus éloignées de l'emploi.

D- COHESION SOCIALE

Différentes thématiques de cet appel à projets concourent à la cohésion sociale. Toutefois, la DRJSCS met en exergue pour cette année les deux thématiques suivantes :

I- Diversité culturelle et mémoire de l'immigration :

La reconnaissance de la diversité culturelle vise la connaissance de l'histoire commune, de la mémoire de l'immigration, l'émergence artistique et la valorisation des patrimoines culturels des pays d'émigration.

Objectif :

Concilier le pluralisme des expressions culturelles et nos valeurs communes pour consolider le mieux vivre entre les habitants des quartiers.

Contenu :

Valoriser la diversité, la mémoire des immigrations et l'éducation artistique et culturelle des territoires.

II- Lien social et mobilisation des habitants pour agir.

Cette catégorie regroupe les actions dont la visée générale est de mobiliser, de mettre en valeur et de renforcer les capacités individuelles et collectives des personnes et des groupes, afin de prévenir et de lutter contre les discriminations dont ils sont effectivement ou potentiellement victimes. Il va s'agir, par exemple, de la mobilisation des femmes sur les questions discriminatoires, des jeunes diplômés d'origine étrangère sur l'accès à l'emploi, de permanences d'aide et d'écoute des victimes.

Les principes de « collectif » de libre adhésion, d'écoute et de prise en compte de la parole, la volonté d'agir sur les circonstances sociales, économiques ou politiques qui fondent la discrimination, sont des constantes de ces actions.

Objectif :

Reconnaître une capacité d'initiative et d'expression aux habitants sur les aspects liés à la vie quotidienne, développer les sociabilités, aider à redynamiser un certain nombre de relations entre habitants et travailler sur les apprentissages fondamentaux de la démocratie participative.

Contenu :

A partir des problèmes soulevés par les habitants, tels le logement, l'emploi ou les discriminations, construire du collectif en impliquant les habitants, en s'appuyant sur un répertoire d'actions spécifiques pour faire naître et/ou ajuster des projets.

E- PARCOURS DE MOBILITE DES JEUNES

En Picardie, un parcours est proposé aux jeunes et à leur famille afin de bénéficier d'un accès ludique et non ponctuel à la culture, au sport et au soutien scolaire.

Objectif :

- Contribuer à la réussite éducative des jeunes
- Favoriser le lien entre les acteurs du sport, de la culture et de l'éducation sur les territoires
- Accompagner les familles vers le soutien, la valorisation des expériences vécues par les jeunes

Contenu :

- Structurer un parcours en faveur des jeunes leur permettant d'avoir accès aux sites patrimoniaux labellisés « portes du temps »
- Permettre une ouverture des familles sur leur environnement culturel en créant une porte d'entrée pour poursuivre la découverte de leur patrimoine
- Valoriser les expériences vécues et les témoignages des jeunes auprès de leurs pairs

Les projets mobilisant plusieurs sites et favorisant la mixité sociale seront prioritaires.

INFORMATIONS GENERALES & CONTACTS

- Le calendrier 2016

- ❖ **22 février 2016** : Envoi de l'appel à projets aux opérateurs locaux, via les DDCS, les préfetures, les chefs de projets sur les sites :

DRJSCS : <http://nord-pas-de-calais-picardie.drjscs.gouv.fr>

IREV : <http://www.irev.fr>

Il sera également adressé par mail à toutes les structures référencées au sein du service Politique de la Ville de la DRJSCS.

- ❖ **31 mars 2016** : date limite de réception des dossiers COMPLETS

➤ Et 30 avril pour les « Pratiques Langagières »

- ❖ Notification des décisions courant juin 2016

- Les critères d'éligibilité

Projet relevant de la géographie prioritaire, ayant une envergure régionale, interdépartementale, d'innovation, et ou d'expérimentation. La qualité du projet et dans la limite du budget disponible.

Si l'action présentée le prévoit, **il sera important de faire apparaître la complémentarité avec d'autres financements publics, y compris les fonds européens.**

Les actions doivent démarrer et être conduites sur l'année civile 2016.

Elles doivent se terminer impérativement avant le 31 décembre 2016.

Si l'action a bénéficié d'une subvention dans le cadre de la Politique de la Ville (BOP 147) en 2015, **il conviendra de joindre impérativement le bilan des actions de l'année précédente** faisant apparaître **les cofinancements obtenus.**

Les décisions sont prises sur la base des critères d'éligibilité énoncés dans cet appel à projets et sur le bilan n-1 (si le projet a déjà été financé)

Modalités d'instruction et cheminement des dossiers (à titre indicatif):

- Dates limites de réception des dossiers : 31 mars et 30 avril pour les dossiers « Pratiques Langagières »
- Envoi des notifications courant juin.

- Les conditions d'envoi des dossiers

Le dossier de demande de subvention (Cerfa n°12156*03) joint en annexe

Le dossier de demande de subvention «pratiques langagières) joint en annexe

La date limite de retour est le 31 mars 2016.

Pour les «Pratiques Langagières», la date limite de retour est fixée au 30 avril 2016

A envoyer à l'adresse suivante :

DRJSCS Nord Pas-de-Calais Picardie – Service Politique de la Ville

20 Square Friant Les 4 Chênes - 80039 Amiens CEDEX 01

Tél. 03 22 33 89 00 - Fax : 03 22 33 89 33

Courriel : drjscs-npdcp-ville-integration@drjscs.gouv.fr

www.nord-pas-de-calais-picardie.drjscs.gouv.fr

Tél : 03.20.14.42.42 / ou 03.22.33.89.18

- **Pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais** : Dossier de demande à déposer (ou adresser) en un seul exemplaire signé « original » avec toutes les pièces demandées (cf. cerfa N°12156*03), à l'adresse mentionnée en bas de page.
- **Pour les départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme** : saisie en ligne du dossier de demande via le lien suivant : addel.cget.gouv.fr ; et dépôt ou envoi d'un seul exemplaire signé « original » avec toutes les pièces demandées (cf. cerfa N°12156*03), à l'adresse mentionnée en bas de page.